

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 18 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/ Communauté Urbaine du Grand Reims

- Approbation des statuts

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation, Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 12 septembre 2018 et d'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 12 septembre 2018.

- Adhésion à la centrale d'achat

Considérant l'intérêt économique, juridique et organisationnel pour la commune de RILLY LA MONTAGNE d'adhérer à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims, le conseil municipal décide d'approuver les termes du règlement intérieur et de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims, d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion à la dite centrale d'achat, et de donner délégation à M. le Maire ou à toute personne habilitée, la décision de recourir aux services de la dite centrale d'achat en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

II/ Réforme de la gestion des listes électorales - Création des commissions de contrôle

Suite à la réforme de la gestion des listes électorales, Mme BARDIAUX Floriane, a été nommée membre de la commission de contrôle.

III/Pôle santé

Les travaux de voirie sont en cours. Le conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SRTP 22 929.38 € TTC prévoyant l'aménagement de la Place de la Gare. La livraison des locaux est prévue début 2019.

IV/ Receveur municipal : Indemnité de conseil

Le conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Robert CASABIANCA, Receveur municipal.

V/ Commission Environnement

Le compte rendu de la visite du comité de fleurissement faisant mention du pôle santé et des entrées de village à repenser, des devis ont été demandés à deux sociétés. Des croquis représentant le projet seront demandés et présentés ultérieurement.

Une réflexion sera menée sur la mise en peinture des bancs et de la porte d'entrée de la Mairie ainsi que la mise en place des systèmes de récupération des eaux.

VI/Commission Voiries

Les arrêtés proposés par le Conseil Départemental pour la mise en place de panneaux STOP et Cédez le Passage sont validés.

VII/Questions diverses

Un courrier informant de la dissolution du club de Pétanque de Rillois a été reçu en Mairie. Il est prévu que 50% des sommes restantes sur les comptes bancaires soit versées au CCAS de la commune.

Suite à la demande du collège la Source, l'espace culturel peut être loué pour la remise des diplômes au tarif de 242 euros.

Le devis de la société Julien TOURTEAUX d'un montant de 4456.80 euros est accepté par les membres du Conseil. Il prévoit le désembouage et le remplacement d'une pompe du système de chauffage de la maison des Associations.

Les plans ainsi que les devis estimatifs prévoyant la réhabilitation des halles de la Gare sont présentés au Conseil municipal.

Des devis seront demandés pour la pose de signalétique sur le site du pôle santé.